

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

ATTRACTIVITÉ - VENTE D'UN TERRAIN DE 1 000 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITÉS LES PETITS AFFRANCHIMENS (BEAUVOIR-SUR-NIORT) À LA SARL RES-HOME

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

ATTRACTIVITÉ - VENTE D'UN TERRAIN DE 1 000 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITÉS LES PETITS AFFRANCHIMENS (BEAUVOIR-SUR-NIORT) À LA SARL RES-HOME

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération C37-11-2022 du Conseil d'Agglomération en date du 14 novembre 2022 approuvant les tarifs de cession des terrains en zones d'activités économiques ;

Vu la lettre d'intention d'acquérir de Monsieur Jean-Baptiste SAILLARD, Gérant de la SARL RES-HOME, en date du 15 avril 2026 ;

Vu l'avis d'estimation de France Domaine ;

L'entreprise RES-HOME, créée le 1^{er} septembre 2023, est spécialisée dans les travaux d'installations électriques. Ce projet d'implantation d'un bâtiment permettrait à l'entreprise de poursuivre son développement et sa structuration.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Niortais cède à la SARL RES HOME, un terrain de 1 000 m² + ou - 10%, situé sur le Parc d'Activités "Les Petits Affranchimens" (Beauvoir-sur-Niort), dans les conditions précisées ci-après :

Acquéreur :

RES HOME

Domiciliée 7, rue Village - 79360 MARIGNY

Représentée par Monsieur Jean-Baptiste SAILLARD

Désignation du bien :

Terrain viabilisé à bâtir, de 1 000 m² + ou - 10%, à détacher de la parcelle cadastrée ZA 0267 (côté maison de santé), tel que figurant sur le plan annexé, situé sur le Parc d'Activités "Les Petits Affranchimens" (Beauvoir-sur-Niort).

Destination du bien :

Construction d'un bâtiment d'une superficie de 150 m² environ (constitué d'un espace de stockage, d'un espace d'accueil visiteurs, un espace de livraison et d'un hall d'exposition) destiné au transfert de l'activité de l'entreprise, déjà implantée sur la Communauté d'Agglomération du Niortais (Marigny).

Projet de construction :

La cession du terrain et le programme des constructions est soumis au respect du PLUi-D.

Pour la conception de son projet, les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais accompagnent le demandeur en amont du dépôt de sa demande de Permis de Construire, avec une attention particulière sur la qualité architecturale du bâtiment et son insertion paysagère.

Le prix de vente, fixé à 30,00 € HT/m², sera appliqué à la surface vendue. Les sommes résultantes de cette vente, estimées à 30 000 € HT, seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Les frais de division et bornage, les frais liés à la rédaction et à l'enregistrement des actes notariés, les frais de raccordement aux réseaux et la réalisation des accès seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Cède à la SARL RES-HOME, représentée par M. Jean-Baptiste SAILLARD, ou à toute entité s'y substituant pour réaliser l'opération, un terrain de 1 000 m² + ou - 10%, situé sur le Parc d'Activités "Les Petits Affranchimens " à Beauvoir sur Niort, selon les modalités de cession précisées ci-dessus ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 36 000 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 30 000,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée égale à 6 000 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du PLUi-D ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».